



## BORDEREAU DE SUIVI DE DECHETS INERTES

Carrière de Château-Gaillard

**Impératif** : à retourner dument rempli et signé

FAX : 04 74 46 89 52

Date: \_\_\_\_\_

Numéro de votre chantier: \_\_\_\_\_

**MAITRE D'OUVRAGE** : (à remplir par l'entreprise)

Nom du Maître d'ouvrage:	Nom du chantier: _____
	Localisation: _____
	Durée prévisible du chantier: _____

**ENTREPRISE QUI REALISE LES TRAVAUX**: (à remplir par l'entreprise)

Raison Sociale de l'entreprise: _____
Responsable des travaux (ou son représentant): _____
Signature: _____

**TRANSPORTEUR**:

Nom du transporteur: _____
Signature du chauffeur: _____

**NATURE DES DECHETS**: (à remplir par l'entreprise)

<b>Démolition</b> : Pierres, Béton, Enrobé, Briques, Tuiles, etc... <input type="checkbox"/>	code déchet* : 17 01 07
<b>Terrassement</b> : Argile, Limon, Terre, Cailloux, etc... <input type="checkbox"/>	code déchet* : 17 05 04

**VOLUMES ESTIMES**: (à remplir par l'entreprise)

En M3: _____	Quantité reçue en Tonnes: _____
Cadre réservé à A.R.G	Déblais conforme à la réglementation: _____
Cachet:	Signature du l'éliminateur: _____

**Définition d'un déchet inerte selon la directive 1999/31/CE**: Les déchets inertes ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières susceptibles d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. La production totale de lixiviats et la teneur des déchets en polluants ainsi que l'écotoxicité des lixiviats doivent être négligeables et en particulier, ne doivent pas porter atteinte à la qualité des eaux de surface et/ou des eaux souterraines.